

Nombre :

- de Membres en exercice : 29

- de Présents : 19

- de Votants : 25

Affichage convocation : 10 août 2016

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 AOUT 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept août deux mille seize, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères, légalement convoqué le dix août deux mille seize, s'est assemblé au lieu habituel de ses réunions, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de **Madame Catherine DESPREZ**, Maire de Surgères.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H – SALAÛN, Monsieur Stéphane AUGÉ, Monsieur Étienne VITRÉ, Monsieur Jean – Pierre SECQ, Monsieur Sylvain RANCIEN, Madame Nathalie MARCHISIO, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Maryline VILLENEAU, Monsieur Raymond GABET, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Madame Françoise VINCENT, Madame Claudette ROUCHER, Monsieur Younes BIAR, Madame Chrystèle BOURGEOIS – AUGER.

Étaient absents, excusés et représentés :

Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Monsieur Gérard FABRE qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER,
Madame Nadine GIRARD qui a donné pouvoir à Monsieur Sylvain RANCIEN,
Madame Stéphanie GIRAudeau qui a donné pouvoir à Monsieur Younes BIAR,
Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Monsieur Etienne VITRÉ,
Monsieur Cyril GUILLET qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE.

Étaient absents : Madame Elena JIMENEZ – CONTRERAS, Monsieur Philippe LACAN, Monsieur Paul LEBOT, Madame Véronique DUVAL.

Était également présent :

Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services.

Madame Marie- Claude GRENON a été désignée en qualité de Secrétaire de séance, assistée par Madame Marie-Pierre BLEGER, adjoint administratif 1^{ère} classe, suivant l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu les remerciements :

- De l'Association Couleur Jade pour notre soutien matériel dans le déroulement de leur marche champêtre,
- De l'Etablissement Français du Sang pour la participation active de la Mairie qui a permis la collecte de 97 dons le mardi 26 juillet,
- De Monsieur et Madame Mickael et Nadia FLEURIGEON, pour notre prêt de matériel à l'occasion de leur mariage.

DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises. Elle soumet les Décisions du Maire suivantes :

1. Commande publique

1.1 – Marché public

DM n° 2016-83 : signature du marché de mise en place d'un réseau de vidéo protection sur la Ville de Surgères – phase 2 et contrat de maintenance, avec la société CTV SAS pour un montant de 30 480 € HT.

1 – 4 Autres domaines de compétence des Communes

DM n° 2016-86 : mise à disposition de personnel itinérant – contrat Aunis intérim, pour la période du 19 juillet au 31 aout au service de la propreté urbaine.

2.. Urbanisme

2.3 Droit de préemption urbain

DM n° 2016-87 : exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n° 408 au prix de 1000 €.

DM n° 2016-82 : renonciation au droit de préemption urbain

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
09/06/2016	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Consort DUBOIS SURGÈRES	Rue du Faubourg Saint-Gilles	AB n° 473 pour 19 a 23 ca
10/06/2016	Me BORDE SURGERES	Consort BEUGNON SURGERES	Rue de la Garenne	AE n° 283 et 284 pour 2 a 58 ca
15/06/2016	Me BORDE SURGÈRES	SCI VALMORIE SURGÈRES	Le Bourg Nord Est	AB n° 27 pour 1 a 21 ca AB n° 28 pour 68 ca AE n° 188 pour 63 ca
17/06/2016	Me BORDE SURGÈRES	M. FAVREAU et Mme FOURCROY SURGÈRES	Place du Général Leclerc	AD n° 349 pour 97 ca
17/06/2016	Me BORDE SURGÈRES	THIONNET SURGÈRES	13 rue Neuve	AE n° 409 pour 2 a 96 ca
20/06/2016	Me ROMÉ SURGÈRES	M. MARTIN et Mme MASSAT NIORT	8 rue de l'Abbaye	AN n° 97 pour 4 a 83 ca
23/06/2016	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	SARL S.M.B.I. MARSAIS	13 rue Olivier Brillouet	AK n° 776 pour 1 a 04 ca AK n° 773 pour 79 ca (1/4 indivis)
04/07/2016	Me BORDE SURGÈRES	Mme PRAT SURGÈRES	7 Rue de Nallet	AD n° 362 et n° 407 pour 88 ca

3. Domaine et patrimoine

3.2 Aliénations

DM n° 2016-85 : cession à titre gracieux de 10 tables rectangulaires et 10 tables carrés au Comité des Fêtes.

8. Domaines de compétences par thèmes

8.9 – Culture

DM n° 2016-84 : signature d'un contrat avec l'association Post Scriptum pour une animation autour de la

littérature argentine le jeudi 13 octobre 2016 à la Médiathèque de Surgères, pour un montant de 300 € charges comprises

9. Autres domaines de compétences

9.1 - Autres domaines de compétences des Communes

DM n° 2016-88 : signature d'un contrat de cession pour une prestation de déambulation dans le cadre du Forum des Associations avec la Compagnie Ô KAZOO pour un montant de 700 € TTC.

DM n° 2016.89 : signature de l'avenant n° 3 au lot « responsabilité / défense recours / CP n° 5 » détenu par la SMACL ; pour la révision de la cotisation de l'année 2015, afin de percevoir la somme de 19.19 € TTC au titre des remboursements.

DM n° 2016-90 : signature de l'avenant n° 6 au lot « responsabilité / défense recours / CP n° 4 » détenu par la SMACL, pour la révision de la cotisation de l'année 2015, afin de percevoir la somme de 239.35 € TTC au titre des remboursements.

2016.01.15 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016 : délibération adoptée à l'unanimité.

2016.02.15 - ACQUISITION D'UN DÉSHERBEUR MÉCANIQUE ET D'UN RÉCIPROCATOR - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE : délibération adoptée à l'unanimité.

Un plan d'entretien communal a été élaboré en 2015, par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.R.E.D.O.N.) de Poitou-Charentes, afin de définir des pratiques et des objectifs d'amélioration permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur la Commune.

Les surfaces à entretenir étant de plus en plus importantes, la Commune a décidé d'acquérir du matériel (un désherbeur mécanique et un réciprocatoreur), permettant aux agents de désherber sans recourir à un quelconque pesticide. Le montant de la dépense s'élève à 3.616,25 € HT.

Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire a déposé une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour un montant de 2 531.38 €.

2016.02.16 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 APRÈS VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE : délibération adoptée à l'unanimité.

La Commune a décidé d'acquérir du matériel permettant aux agents de désherber sans recourir à un quelconque pesticide et une débroussailluse. Le montant de la dépense s'élève à 4.900 € TTC. Cet achat sera financé d'une part, par des subventions et d'autre part, par l'annulation de crédits prévus en section de fonctionnement (2 400 €) pour le désherbage. Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n° 1 après vote du budget supplémentaire afin d'acquérir ces matériels.

2016.03.41 – REFECTION DU PARKING DU CHATEAU ET DES RUES AVOISINANTES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – RECTIFICATIF : délibération adoptée à l'unanimité.

Lors du Conseil Municipal du mois de mai, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à déposer un dossier au titre du FSIL. Or, un courrier de la Préfecture est parvenu en Mairie nous demandant de ne pas faire figurer l'estimation des travaux mais le prix exact des travaux de dépollution du site. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention pour un montant de 868 420.70 € (70 % du coût total du projet HT).

2016.03.42 - SITE POYAUD – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – RECTIFICATIF : délibération adoptée à l'unanimité.

Lors du Conseil Municipal du mois de mai, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à déposer un dossier au titre du FSIL. Or, un courrier de la Préfecture est parvenu en Mairie nous demandant de ne pas faire figurer l'estimation des travaux mais le prix exact des travaux de dépollution du site. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention pour un montant de 888 565.60 € (≈ 78 % du coût total du projet HT).

2016.03.43 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN APPARTENANT A MADAME MICHELINE GODARD EPOUSE LAIDET ET MADAME MARIE – CLAUDE LAIDET EPOUSE CLOPEAU AU LIEU DIT « LE BOURG EST » CADASTRE AE N° 766 : délibération adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-Claude LAIDET et Madame Micheline GODARD désirent vendre le terrain cadastré AE n°766 de 655 m² dont elles sont propriétaires en indivision.

Cette parcelle est contiguë à la parcelle AE n°765 appartenant à la commune de Surgères, actuellement aménagée en parking. L'acquisition de la parcelle AE n°766 permettra l'agrandissement du parking notamment pour le Castel Park et l'école maternelle RONSARD et aussi la création d'une liaison entre le Castel Park et la rue Pasteur. Le Conseil Municipal décide d'acheter ladite parcelle au prix de 46 € m².

2016.04.08 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité de l'école Jules Ferry, de la Médiathèque, de la salle du Castel Park et de la Mairie. Ce dossier sera déposé auprès de l'Etat dans le cadre du FSIL, pour un montant de 25 828 €, ce qui représente 40 % du coût de l'opération HT.


2016.07.08 - INFORMATISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE CHARENTE-MARITIME : délibération adoptée à l'unanimité.

Lors du vote du Budget primitif 2016, il a été décidé d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition d'un logiciel enfance et de tablettes pour la gestion de l'accueil périscolaire et du Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ce logiciel va permettre de centraliser, en permanence, l'intégralité des données traitées par les différents utilisateurs dans les quatre sites (écoles maternelles et primaires) et d'offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant aux besoins du public tout en respectant les règles de confidentialité.

Cette acquisition peut bénéficier d'une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime (C.A.F.). Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à déposer un dossier de subvention pour un montant de 3 561.60 € (75 % du coût total de l'opération HT).

Surgères, le 23 août 2016,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,


Pierre VIVIER.

